

PROFESSION : PIGISTE

Dossier de presse

**En 2020,
Profession : Pigiste fête ses 20 ans
et la 10^e édition des 48H de la Pige**

©DONATELLE LIENS

Les
de la 48H
Pige

Profession : Pigiste fête son 20^e anniversaire

Association loi 1901, Profession : Pigiste a depuis 20 ans l'objectif de fédérer, aider et défendre les journalistes pigistes.

Depuis sa création le 17 mars 2000, Profession : Pigiste porte la voix des journalistes pigistes auprès des autres acteurs de la profession (rédactions, syndicats, Assises du journalisme, associations de journalistes) et des pouvoirs publics (ministère de la Culture, parlementaires, États généraux de la presse, Commission européenne).

Lieu de rencontre, d'information, de réflexion et de formation, l'association veut revaloriser le travail des journalistes pigistes, faire avancer les débats et faire entendre leur voix.

Profession : Pigiste poursuit plusieurs objectifs :

- **lutter contre la précarisation** croissante des journalistes pigistes,
- **faire reconnaître, appliquer et défendre leurs droits** moraux, intellectuels, juridiques et sociaux tels qu'ils sont définis par le Code du travail, la Convention collective nationale des journalistes, le Code de la propriété intellectuelle et tous les textes officiels en vigueur ou à venir,
- **informer** les journalistes pigistes sur leurs droits et devoirs comme sur la loi Cressard (loi n° 74-630 du

4 juillet 1974 reprise dans l'article L. 761-2 du Code du Travail sur la présomption de contrat de travail pour les journalistes), le Code du travail ou la Convention collective nationale des journalistes,

- **fédérer** les journalistes pigistes (presse écrite, web, radio, audiovisuel) et les professionnels des nouveaux médias (graphistes, data-analystes, développeurs web),
- **susciter et favoriser toute action de solidarité** entre journalistes pigistes dans l'exercice de leur profession,
- **se réunir, échanger et rompre l'isolement** des journalistes pigistes.

EN CHIFFRES

Près de
400
adhérents et adhérentes

Une
trentaine
de bénévoles actifs au quotidien



10 apéros pigistes organisés dans deux villes en 2019

5 apéros pigistes déjà programmés dans cinq villes au 1^{er} trimestre 2020

5 000 personnes
dans le groupe fermé
Facebook
Profession : Pigiste

6 500 abonnés
sur Twitter

10^e édition
des 48H de la Pige
les 26 et 27 juin
à Paris





Le bureau de Profession : Pigiste au 1^{er} janvier 2020 avec, au premier plan, les deux coprésidentes de l'association Julie Lallouët-Geffroy (à gauche) et Sandrine Chesnel, au second plan, Emilie Gillet (vice-secrétaire) et Joseph Franchi (vice-trésorier) et, au dernier plan, Ludivine Loncle (trésorière). Manque sur la photo Marie Luff (secrétaire).

Toute l'année, les membres de Profession : Pigiste, tous pigistes et bénévoles, sont mobilisés pour mettre en place :

- **l'élaboration de tribunes et de communiqués** communs avec d'autres organismes associatifs ou syndicaux pour défendre les intérêts des journalistes pigistes,
- **l'élaboration et la publication de l'Abécédaire de la pige** sur le site internet de l'association pour informer les journalistes pigistes de leurs droits et les aiguiller dans leurs démarches,
- **l'organisation des apéros pigistes** depuis 2003 dans plusieurs villes de France sur des thématiques comme

« Travailler depuis l'étranger pour des médias français », « Tout savoir sur la réforme du chômage » ou « La Scam, des droits et des bourses pour les journalistes »,

- **la gestion du groupe fermé « Profession : Pigiste » sur Facebook** (5 000 personnes) depuis 2010 pour informer les pigistes de leurs droits et leur permettre d'avoir un lieu où échanger sur la réalité de leur métier ;
- **l'organisation des 48H de la Pige** depuis 2011.

L'adhésion annuelle à Profession : Pigiste, valable de date à date, coûte 15 euros.

HISTORIQUE

17 mars 2000 : Naissance de Profession : Pigiste.

2000 - 2002 : Présidence de Marie-Pierre Jouan.

2002 - 2007 : Présidence de Yann Kerveno.

2007 - 2009 : Présidence de Valérie Siddahchetty. L'association participe aux États généraux de la presse écrite (de septembre 2008 à janvier 2009).

2009 - 2012 : Présidence de Thierry Butzbach. Création du groupe Facebook (2010) et des 48H de la Pige (2011).

2012 - 2014 : Présidence de Raphaël Baldos. Refonte des statuts pour ouvrir l'association (2014).

2014 - 2016 : Présidence d'Emmanuel Guillemain d'Echon. Naissance des Tremplins (2016).

2016 - 2017 : Coprésidence d'Anne Gaëlle Moulin et Ludivine Loncle. Création du off aux 48H de la Pige (2017).

2017 - 2018 : Coprésidence de Ludivine Loncle et Lucie Tourette.

2018 - 2019 : Coprésidence de Lucie Tourette et Bénédicte Weiss.

Depuis 2019 : Coprésidence de Julie Lallouët-Geoffroy et Sandrine Chesnel. L'association participe à la création du Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM) aux côtés de deux syndicats, le SNJ et l'USJ-CFDT, et de plusieurs associations et collectifs de journalistes.

La 10^e édition des 48H de la Pige à Paris

Les 48H de la Pige proposent deux journées de réflexion, de rencontres et d'échanges sur l'évolution du journalisme et ses enjeux professionnels et citoyens. La 10^e édition aura lieu à Paris les 26 et 27 juin 2020.



© FREDERIC KLEMCZYNSKI

La 9^e édition des 48H de la Pige organisée à Rouen en 2019 sur le thème « On pige mieux ensemble » a rassemblé plus de 200 journalistes pigistes.

Organisées par Profession : Pigiste depuis 2011, les 48H de la Pige représentent une bouffée d'oxygène pour les journalistes pigistes et rassemblent chaque année plus de 200 participants. Cette initiative est un moment privilégié pour créer et renforcer un réseau de solidarité entre pigistes. « *On se disait que ce serait sympa d'organiser un apéro pigistes géant à l'échelle nationale* », se souvient Thierry Butzbach, président de l'association de 2009 à 2012 à l'origine de la manifestation.

Les 48H de la Pige proposent des ateliers et des débats sur l'évolution du journalisme, les

problématiques que rencontrent les pigistes au quotidien. Au programme : des modules incontournables comme « Bien démarrer la pige en faisant valoir ses droits », « Durer à la pige en faisant valoir ses droits », « Obtenir et garder sa carte de presse », et des nouveautés comme « Comment concilier vie personnelle et vie professionnelle », « Le journalisme d'investigation » ou « Être présent sur les réseaux sociaux ».

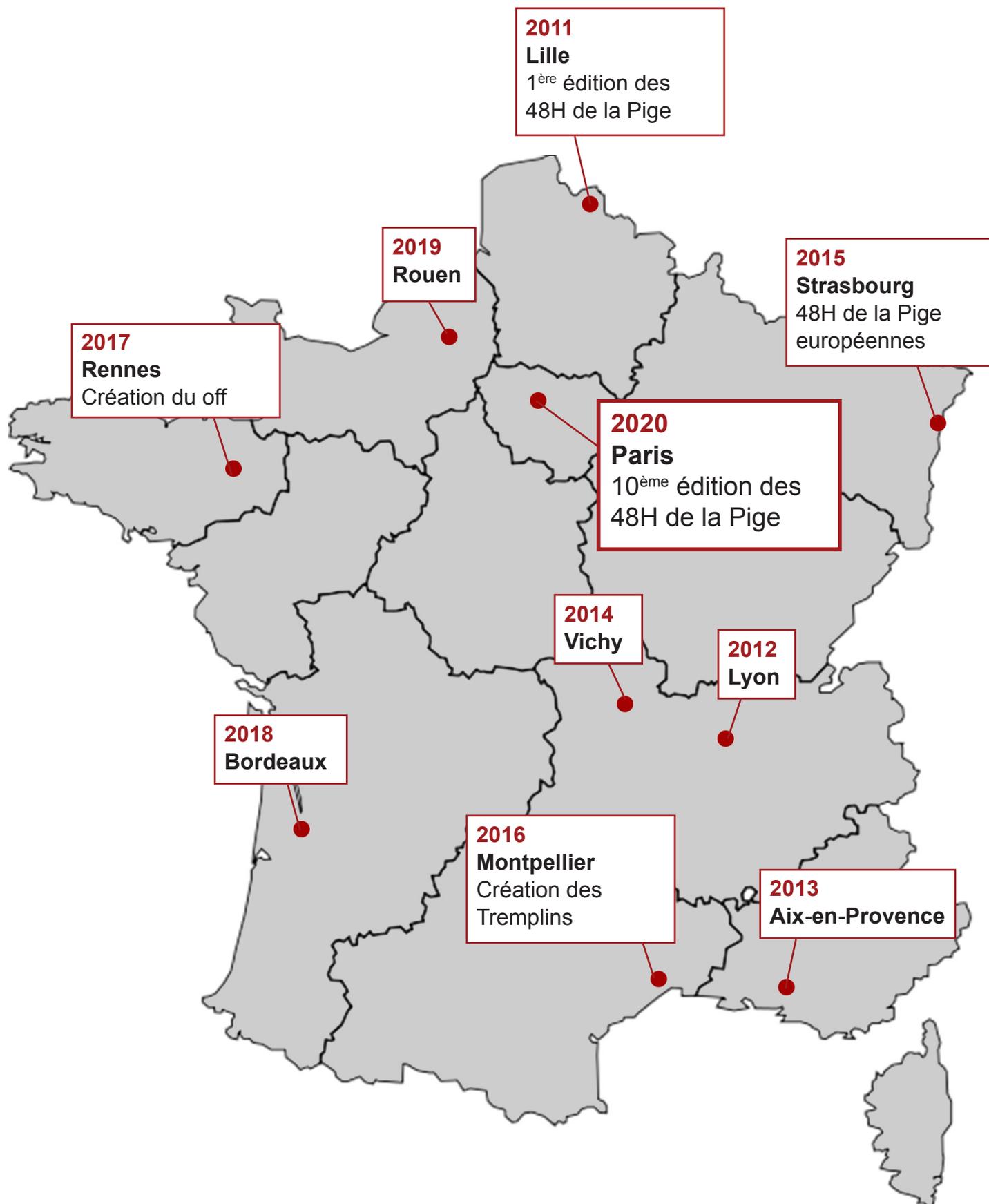
Off et speed-dating

Soucieuse de valoriser le travail des journalistes pigistes et de les accompagner dans leur métier, l'association

organise les Tremplins depuis 2016. La manifestation s'est enrichie en 2017 d'un off avec un espace librairie mettant en avant des ouvrages écrits par des pigistes ou susceptibles de les intéresser, des expositions mettant à l'honneur le travail de photojournalistes pigistes et des visites des villes dans lesquelles l'association pose ses valises. Depuis 2018 est organisé un speed-dating entre rédacteurs et photographes pour favoriser les collaborations à court et long terme.

Cette année, les 48H de la Pige sont organisées à Paris les 26 et 27 juin sur le thème « 20 ans, voyons grand ».

Le tour de France des 48H de la Pige



Des Tremplins pour les pigistes

Les 48H de la Pige sont aussi l'occasion pour les journalistes de proposer des sujets à des médias invités à participer aux Tremplins.

Lancés lors des 48H de la Pige à Montpellier en 2016, les Tremplins mettent en relation journalistes et rédacteurs et rédactrices en chef pour favoriser des collaborations. Le principe est simple : les pigistes sont invités, en amont des 48H de la Pige, à envoyer un synopsis à l'un des médias invités. Au cours des ateliers, qui réunit au maximum une trentaine de pigistes par média, les sujets retenus sont présentés à l'oral et les représentants des médias conviés analysent leurs points forts et leurs points faibles. Ils sélectionnent ensuite le synopsis le plus pertinent et le fait entrer dans un circuit de pige normal (commande, prise en



charge des frais de reportage). Il arrive parfois qu'un même média achète plusieurs sujets. L'association s'est dotée d'une charte des bonnes pratiques. Les rédacteurs et rédactrices

en chef invités dans le cadre des Tremplins mettent en pratique la plupart des points de cette charte, gage d'une relation sereine et constructive entre pigistes et rédactions.

QUELQUES EXEMPLES DE PIGES VENDUES AUX TREMPLINS

2016

- « Une nouvelle monnaie s'installe sur la frontière franco-suisse » de Fanny Hardy publié par Mediapart (octobre 2016)
- « Ardelaine : comment les fondateurs d'une coopérative ont passé la main aux salariés » de Lucie Tourette publié par Mediapart (octobre 2016)
- « Qui fait la loi au collège ? » de Sandra Laboucarie publié par Okapi (octobre 2017)

2017

- « Le gang de la clé à la molette » de Thomas Dusseau publié par *Causette* (octobre 2017)
- « Terres à l'horizon » d'Anna Quéré publié par *Alternatives économiques* (octobre 2017)
- « Sortir de l'enfance pour devenir SDF : le scénario noir devient réalité » de Juliette Duclos publié par Médiacités Lille (décembre 2017)
- « La lutte d'une femme de gendarme pour se protéger des violences » de Sophie Boutboul publié par Mediapart (mars 2018)

2018

- « Rot Front, le dernier village allemand d'Asie Centrale » de Marie-Alix Détrie et Antonin Lechat publié par Arte (décembre 2018)
- « A Rennes, des citoyens traquent la pollution de l'air » de Virginie Jourdan publié par Mediapart (janvier 2019)

2019

- « Côtes-d'Armor : la vie reprend autour d'une chapelle » de Caroline Trouillet publié par *Le Pèlerin* (septembre 2019)

LES 48H DE LA PIGE

CHARTRE DES BONNES PRATIQUES à l'usage des rédacteurs et rédactrices en chef

L'association nationale Profession : Pigiste a plusieurs objectifs :

- > Améliorer le quotidien et les conditions de travail des pigistes
- > Valoriser leurs reportages, enquêtes et interviews...
- > Encourager au respect de la loi Cressard et des grilles tarifaires

Depuis 2011, l'association organise les 48H de la pige. Depuis 2017, elle s'est dotée d'une Charte des bonnes pratiques à l'usage des rédacteurs et rédactrices en chef. Ceux et celles qui sont invité-e-s dans le cadre des Tremplins mettent en pratique la plupart des points de cette charte, gage d'une relation sereine et constructive entre pigistes et rédactions.

1. DU SALAIRE RIEN QUE DU SALAIRE

La loi Cressard est très claire sur ce point. Un ou une journaliste professionnel-le ne peut pas être rémunéré-e en auto-entrepreneur-se ni en droits d'auteur par une entreprise de presse. Le salariat est présumé car il existe un lien de subordination entre le pigiste et son employeur.

2. APPLICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES JOURNALISTES

Entre un journaliste ou une journaliste professionnel-le et une entreprise de presse, c'est la Convention collective nationale des journalistes, elle et elle seule, qui s'applique. Elle doit être mentionnée sur le bulletin de salaire.

3. LE RESPECT DES GRILLES TARIFAIRES

Comme tout salarié-e, le-la journaliste pigiste a droit à un salaire décent. Des barèmes minimaux existent dans de nombreuses formes de presse, fixés par les partenaires sociaux. Ils concernent les textes, photos, dessins de presse, radios et agences audiovisuelles. Certes ils sont souvent insuffisants pour rémunérer correctement le travail des pigistes. Les respecter est déjà une bonne base de travail.

D'autres points, relevant de la loi ou de la Convention collective de travail des journalistes, sont à respecter.

4. TRANSPARENCE DES TARIFS DE PIGE

Le tarif de la pige, annoncé au feuillet ou au forfait, est toujours brut, hors 13^{ème} mois, congés payés et éventuelle prime d'ancienneté. Il doit être fixé de façon transparente entre la rédaction et le-la pigiste au moment de la commande. Les 13^{ème} mois, congés payés et prime d'ancienneté tels que prévus dans la Convention collective nationale des journalistes, sont payés mensuellement ou annuellement.

5. REMBOURSEMENT DES FRAIS

Parmi les frais réels : péage, essence, repas mais aussi location de matériel et frais annexes... Les frais de reportage doivent être remboursés sur factures et sans délai, dans les conditions préalablement définies avec le rédacteur ou la rédactrice en chef.

6. ABATTEMENT DE 30 %

Le-la pigiste doit être interrogé-e sur son choix de se voir appliquer, ou non, l'abattement de 30% sur son assiette de cotisations sociales. Cette question doit être posée à la première collaboration puis de manière annuelle. Cet abattement ne pourra être appliqué sans l'accord écrit du-de la pigiste.

7. RESPECT DE LA COMMANDE

Tout sujet commandé doit être payé, qu'il ait été publié complètement, en partie, ou pas du tout. Par ailleurs, la rémunération doit être calculée au nombre de feuillets commandés ou au nombre de feuillets publiés, si celui-ci est supérieur.

La situation des pigistes en France

Il est impossible d'estimer réellement le nombre de pigistes en France. Le cumul des statuts et la diversité de situations dessinent une zone grise qui rend plus difficile la défense de nos droits.

En 2019, la CCIJP (Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels) dénombrait 7 884 journalistes pigistes en France. Soit 22,5 % du total des 35 020 cartes de presse délivrées. Ce chiffre est contesté puisque la CCIJP rassemble dans la même catégorie pigistes et CDD. Et surtout, de nombreux journalistes ne demandent pas la carte de presse. Soit parce qu'ils pensent qu'elle est inutile. Soit parce que leurs statuts ne le leur permettent pas : ils sont payés en droits d'auteur, cachet d'intermittents, sur facture... Même si ces pratiques sont illégales en vertu de la loi Cressard. Ce texte, voté en 1974, reconnaît le statut de salarié pour tous les journalistes pigistes.

L'Observatoire des métiers de la presse recense, à partir des chiffres de la CCIJP, 6 951 journalistes pigistes en 2018, soit 19,9% du nombre total de journalistes en France. Cette estimation exclut encore les journalistes non-encartés.

Diversité de situations

Combien y a-t-il alors de journalistes pigistes sans carte de presse en France ? Selon les chiffres d'Audiens, qui gère le régime obligatoire de prévoyance et de retraite des journalistes, un peu plus de 19 000 personnes ont perçu en 2017 au moins un bulletin de salaire en tant que pigiste. Mais

il est impossible de distinguer les pigistes occasionnels de ceux dont c'est l'activité principale. Selon l'Insee, 15 876 auto-entrepreneurs étaient la même année enregistrés dans la catégorie « Information et communication », sans distinguer les journalistes et communicants. Aucune estimation n'est disponible pour tenter de recenser les pigistes payés en droits d'auteur.

Quant aux correspondants de presse, ils sont environ 26 000, sans qu'il ne soit possible, là encore, d'estimer la proportion de ceux qui sont

Impossible d'estimer réellement le nombre de journalistes pigistes en France. Le cumul des statuts et la diversité des situations auxquelles ils sont confrontés dessinent une zone grise dont les contours déjà très flous ne cessent de s'agrandir. Ce flou rend plus difficile la défense de nos droits.

Précarité

Par exemple, les journalistes pigistes peinent à accéder à des indemnités journalières en cas de congé maladie ou maternité. Comme les pigistes n'ont pas un temps de travail



journalistes professionnels au regard de la loi. Et c'est sans évoquer les journalistes pigistes payés comme intermittents du spectacle par des sociétés de production audiovisuelle ou encore les rédacteurs rémunérés sous convention Syntec, notamment appliquée pour les entreprises numériques, par des pure-players qui refusent de se considérer comme des entreprises de presse.

comptabilisable, l'Assurance maladie exige un minimum de cotisations (20 000 euros de revenus en temps que salarié sur un an) pour y avoir droit, soit une somme 3,4 fois supérieure à celui d'un ou d'une journaliste en poste. De plus, les réformes de l'assurance chômage (dont le deuxième volet entre en vigueur le 1^{er} avril 2020) et des retraites risquent fortement de fragiliser la situation des plus précaires d'entre nous.

PROFESSION : PIGISTE

Retrouvez Profession : Pigiste

- Site internet : pigiste.org
- Facebook : [@48hdelapige](https://www.facebook.com/48hdelapige)
- Twitter : [@pigist](https://twitter.com/pigist)
- Instagram : [@professionpigiste](https://www.instagram.com/professionpigiste)

Contact presse

Cécilia Lacour : presse48h@gmail.com / 06 77 62 12 55
Mathilde Régis : presse48h@gmail.com / 06 25 68 60 48